



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le

28 OCT. 2022

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 juin 2021, vous m'avez adressé la définition et la justification retenues pour le périmètre d'étude de la révision de la charte du parc naturel régional (PNR) du Pilat, visant au renouvellement de son classement, et sollicité mon avis.

Le 17 décembre 2021, je vous ai transmis mon avis favorable sur le périmètre d'étude proposé et sur l'opportunité d'engager la révision de la charte.

Le PNR du Pilat, à travers son territoire classé, son projet de territoire et sa gouvernance, constitue un laboratoire de la transition et du développement durable depuis bientôt 50 ans. L'enjeu principal de cette révision consiste à poursuivre, amplifier, affiner, et adapter les politiques publiques visant à relever le défi fondamental de la transition sur ce territoire hautement patrimonial en mettant en avant l'attention au paysage et à la biodiversité et en innovant en matière d'adaptation et de réaction au changement climatique. Il s'agit aussi de favoriser cette transition en partageant un regard prospectif au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes du territoire à l'horizon de 20 à 30 ans.

Vous trouverez ci-jointe une présentation détaillée et un résumé des enjeux que l'État souhaite voir traiter dans le cadre de cette révision et dont les primordiaux sont :

- dans le contexte de changement climatique, de mettre en œuvre l'adéquation entre la préservation des ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité et paysages) et une économie territoriale circulaire et résiliente qui intègre la vulnérabilité en matière de ressource en eau, d'économie touristique, de pression urbaine sur le foncier agricole, les espaces naturels et la forêt de montagne ;

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand - CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

- dans le contexte de transition, d'innover pour équilibrer l'organisation du territoire en s'appuyant sur le lien entre la ville et la campagne spécifique à ce parc qui se situe aux portes de plusieurs métropoles, sur un nouvel équilibre entre les espaces ruraux, péri-urbains et urbains, sur la recherche d'une sobriété énergétique et sur un modèle plus inclusif qui associe étroitement les services à la personne, l'aménagement, la santé et l'environnement ;
- dans le contexte de modification des rôles institutionnels et d'extension du périmètre longtemps inchangé, de poursuivre la qualité de son action sur l'ensemble du périmètre, tout en l'adaptant aux changements institutionnels et à cet élargissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Amities

Mailhos

Pascal MAILHOS